

Révolution Libérale

p.o. box 3470-CH 1211 Genève 3 - Tel: +41 79 200 23 69 - E mail : info@picsou.ch

Notre philosophie économique et Politique est en droite ligne de la pensée libérale incarnée par les pionniers du libéralisme tel que Vincent de Gournay « Laisser faire, laisser passer » 1752, Veron de Forbonnais « Éléments du commerce » 1754 et « Éloge de Gournay » Jacques Turgot 1759; anti-dirigistes et antiprotectionnistes apprécié des «philosophes des lumières » et qui marquerons l'apogée de la puissance économique de la France a la veille de la révolution. Je propose au lecteur une série d'idée et de réflexion sur l'organisation et le rôle de l'état dans la France du XXIème siècle.

POLITIQUE : LA NUIT DU 4 AÔUT

L'organisation politique doit être entièrement revue pour que l'assemblée nationale joue un rôle déterminant dans la maîtrise des dépenses publiques et du périmètre de l'intervention de l'état.

- Les députés ne voteront plus un budget mais un niveau de prélèvement proportionnel à l'essor économique qui sera ensuite redistribué sous forme de pourcentage aux différents Ministères.
- Participation des citoyens et des salariés par référendum sur la répartition des charges publiques et sociales.
- Réduction du nombre de députés à un par départements + 1 par ½ millions d'habitants par départements
- Limitation a 100 sénateurs du Sénat dont le rôle sera redéfini en ambassadeur des départements et territoires uniquement
- Refonte du traitement des élus et de leur frais de secrétariat accompagnée de l'interdiction totale du cumul des mandats électoraux.
- Retour au scrutin majoritaire simple a un tour pour toutes les élections.
- Le Président sera chef de l'Exécutif, la fonction de Premier Ministre sera supprimée, cession de l'Elysée a un groupe Hôtelier.
- Dissolution de toutes les instances politiques qui ne sont pas sous le contrôle de l'Assemblée Nationale, afin de lui rendre un rôle majeur dans les débats et la vie politique Nationale en général.
- Le gouvernement sera composé de sept ministres. Ceux-ci désigneront des Directeurs selon un organigramme par secteur et champ de compétences.
- Recentrage de la décentralisation au niveau du département par la fusion des communes et des départements et suppression des régions.

ECONOMIE

- Les sociétés opérantes dans un secteur stratégique et de services publique tels que : EDF, la POSTE et la SNCF...tout en étant des sociétés de droit commun, l'état conservera une participation à travers la création d'un fond pour les « générations futures ».
- Le statut du fonctionnaire sera profondément transformé en un véritable contrat social, comprenant notamment la mobilité inter-ministères et géographique et une convention collective de travail sur le model du privé seras mis en place avec l'alignement sur le privé des cotisations et notamment pour les régimes de retraites et des cotisations a l'assurance chômage.
- Suppression de toutes les subventions, avec introduction de la vérité des prix à tous les niveaux des services publics. Encouragement des programmes de recherche sur le modèle des « venture capitaliste ».

Nous proposons un certain nombre d'idées qui seront mises en application par des structures ministérielles nouvelles.

MINISTERE DES FINANCES

Ce ministère sera chargé de collecter l'argent public et de le répartir aux différents autres Ministères selon la loi de finance votée par l'assemblée Nationale. Le ministère couvrira ses frais de fonctionnement en prélevant 3 % des sommes collectées.

La politique fiscale doit répondre à des critères précis qui devront être appliqués systématiquement, à savoir :

- Fiscalité à **taux bas** pour encourager l'initiative privée et décourager la fraude.
- Fiscalité **proportionnelle à l'activité** économique et à la progression de la richesse

Nationale et dont l'affectation des recettes aux dépenses est clairement établie.

- Recherche de la **productivité maximale de l'impôt** c'est-à-dire son rendement par rapport aux moyens mis en œuvre pour le collecter.
- Procédure **d'imposition simple** aussi bien pour le contribuable que pour le percepteur.

Taxes sur les dépenses perçues au niveau National

1. TVA à 20 % (dont 5% de TVA sociale) sur toutes les marchandises et services. Le principe de cette TVA qui existe dans tous les pays de l'Union européenne n'est plus à expliquer, ses avantages sont évidents et elle remplit tous les critères évoqués ci-dessus : ce sera l'impôt de base. Un taux réduit à 10% (dont 3% de TVA sociale) sera appliqué à **toutes** les activités des secteurs de l'alimentation, la santé, du logement, de l'éducation et des transports.

2. Taxes spécifiques sur certains produits : sur les carburants (€1/litre), l'alcool, les cigarettes et une écotaxe (€0.01/emballage). Celles-ci devront servir à financer des activités dans le secteur du produit. Par exemple les taxes sur l'essence devront être utilisées uniquement aux dépenses concernant les transports.
3. L'impôt sur les sociétés au taux unique de 15%. Les bénéfices qui sont distribués subiront ainsi qu'exposé ci-dessus, un prélèvement de 15% avant leur distribution, ce qui revient à un impôt sur les bénéfices nets total de 30% pour l'actionnaire.

Impôts et Taxes Perçues au Niveau départemental avec un barème national

1. L'impôt sur les revenus des personnes physiques au taux unique de 15% au-dessus de € 12'000 de revenus.
Toutes les déductions seront supprimées, excepté pour le quotient familial soit une tranche pour chaque part et enfants mineurs. Tous les revenus seront traités de la même manière : salaires, intérêts, dividendes, revenus immobiliers, plus value etc.
2. Afin de restituer aux bas revenus la TVA un impôt négatif sera créé : le Remboursement Maximale d'Impôt de € 3'600 par ans crédité à tous les contribuables.
3. Un impôt foncier déterminé au niveau départemental, basé sur les actifs immobiliers et les revenus locatifs qui financera la politique départementale d'aménagements du territoire.
4. Une taxe d'habitation dont l'assiette sera similaire à l'impôt foncier et qui servira à payer les services communaux.
5. Une taxe professionnelle égale à 1 % maximum de la valeur ajoutée de l'entreprise qui servira à financer : les CCI, les tribunaux de commerce départementaux, et toute les activités administratives liées à l'entreprise en contrepartie de la suppression des charges en particulier du financement actuel de la formation professionnelle.
6. Droit d'enregistrement sur les transactions immobilières à un taux de 4 % qui sera perçu au niveau départemental et qui servira à financer les prêts à la primo accession à la propriété.

Toutes les autres formes d'imposition seront supprimées.

Application

Nous proposons une possibilité de réintégrer des capitaux non déclarés via un poste revenus divers taxé à 15% suivie d'une mise en place de sanctions très sévères (doublement du taux) à l'encontre des fraudeurs.

Enfin, et subséquemment, les recettes générées par ce paquet fiscal doivent être considérées par le gouvernement comme définitives ; Celui-ci devra ajuster les dépenses en conséquence.

Le parlement sera donc invité non plus à budgéter des dépenses en volume, mais en pourcentages d'un montant qui dépendra essentiellement de l'activité économique et de l'évolution de la richesse nationale.

Il serait envisageable que le peuple vote sur les pourcentages du budget qu'il désire attribuer à l'Education, l'Armée, la Santé, les Transports, etc.

MINISTERE DES ENTREPRISES : INDUSTRIE /AGRICULTURE /SERVICES

Ce ministère sera la clé de voûte de tout le système de l'état, ce sera la « machine de guerre » de l'exécutif pour vaincre le déclin économique et le chômage. Ce ministère sera divisé en secteurs économiques et interviendra dans tous les domaines avec pour unique mandat de **favoriser la création d'entreprises** et leurs développements et notamment sur les marchés à l'export.

MINISTERE DE LA SANTE DE LA FAMILLE ET DU TRAVAIL

- Les charges sociales seront profondément refondues et payés uniquement par le salarié depuis un brut réajusté en conséquence.
- la refonte de toutes les taxes sociales et du bulletin de paye et la transformation de toutes les charges patronales en charges salariales signifient que les économies réalisées seront directement distribués aux salariés qui bénéficieront directement de l'augmentation du pouvoir d'achat.
- Croisement de tous les fichiers d'aide fiscale et sociale afin de détecter immédiatement les fraudes fiscales et sociales.
- Remplacement de toutes les formes d'assistance économiques par l'assurance chômage et les allocations familiales.
- simplification drastique du **code du travail**, création d'un « contrat de travail type » claire et simple qui encourage l'entreprise à embaucher en CDI.
- Ouverture à la concurrence de la couverture maladie généralisée sur le modèle Suisse : obligatoire et impossibilité d'exclure.
- création d'un revenu minimum pour les médecins en contrepartie d'une très grande surveillance des actes médicaux associée de peines très sévères (exclusion) en cas de fraude.
- Paiement des allocations familiales dès le premier enfant de € 7200/ans quelque soit le nombre d'enfants et suppression de toutes les autres formes d'allocations.
- L'état employeur et les fonctionnaires cotiseront au régime général du chômage et des retraites.

- Individualisation des comptes de retraites complémentaires pour responsabiliser et motiver les salariés vis-à-vis de l'épargne retraite LIVRET R défiscalisé, suppression et fusion de toutes les autres formes d'épargne et assurances retraites défiscalisées

MINISTERE DE L'EDUCATION DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE

- Réaménagement complet de l'emploi du temps calqué sur le modèle allemand : travail le matin, activités de groupe (sportives, culturelles, etc.) l'après-midi.
- Introduction du système des bons d'enseignement pour financer aussi les établissements hors du public
- Dégraissage du « mammouth » avec retour sur le terrain et dans l'enseignement des fonctionnaires du ministère
- Autonomie de gestion des établissements. Associer plus le corps enseignant à la notion de qualité de service et de résultats. Introduction d'un système d'évaluation des établissements par les élèves et les parents d'élèves.
- Introduction de la notion d'enseignement perpétuel afin de résorber le chômage structurel qui est dû à l'inadaptation fondamentale de la formation enseignée par rapport à la formation requise dans le monde du travail.

MINISTERE DE LA DEFENSE DE LA JUSTICE ET DE LA POLICE

- Responsabilisation de la justice dans l'application des lois votées par le parlement, dépoussiérage et suppression des lois obsolètes ; dépenalisation des délits en contre partie de l'application de sanctions économiques plus sévères.
- Election des procureurs généraux pour introduire une notion de contrôle du peuple sur ceux qui rendent la justice en son nom.
- Référendum sur les sujets comme la peine de mort notamment pour les crimes contre les mineurs et les actes terroristes, suppression de l'emprisonnement des mineurs avec la création de « Boot Camps » à l'Américaine.
- Restriction très sévère du temps de détention préventive et utilisation systématique de nouvelles techniques d'assignation à résidence par géolocalisation pour les petits délits.
- Généralisation de la notion de tribunal judiciaire spécialisé : commerce, Prud'homme, pénal, baux et loyers etc.
- L'autorité de la Cour des Comptes sous le contrôle de l'assemblée sera renforcée afin de réprimer très sévèrement les fraudes, corruptions et trafics d'influence qui sévissent dans le secteur public et qui devront être suivies de poursuites et de sanctions très sévères.
- Il est indispensable de contrôler l'immigration extracommunautaire, de la réglementer et de se donner les moyens d'application (expulsion).
- Refus des réfugiés économiques avec par contre une plus grande facilité pour faire venir des personnes économiquement intéressantes (investisseurs). Pour les vrais réfugiés politiques temporaires, les formalités doivent être beaucoup plus rapides
- Condamnation très forte pour les employeurs de main-d'œuvre clandestine avec, par contre, la simplification des formalités pour faire venir des personnes très qualifiées dans leur secteur (scientifiques, chercheurs américains, japonais, etc.).

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- Réglementer et restreindre très fortement l'affichage et notamment éliminer l'affichage sauvage.
- Revoir toutes les taxations énergétiques en fonction de la pollution : harmoniser les taxes sur l'énergie, les diminuer sur le sans plomb, favoriser le gaz naturel, développement des filières gaz méthane et de schiste.
- Recentrer la politique des transports autour du rail, étudier sérieusement le transit trans-UE par ferroutage. Créer une bourse de fret européenne pour gérer les retours à vide des camions.
- Créer une véritable **police verte** avec des moyens importants pour surveiller et contraindre les pollueurs en tout genre ; celle-ci effectuera notamment tous les contrôles et le respect de la législation antipollution en vigueur.

MINISTERE DE AFFAIRES EUROPEENNES & DES RELATIONS EXTERIEURES

- Renforcer la coopération policière et judiciaire européenne, gestion informatisée du visa UE et notamment en matière de lutte contre le terrorisme.
- Harmonisation de la fiscalité en matière de TVA et d'impôt sur les sociétés
- Réviser dramatiquement la politique agricole commune afin de la réorienter vers la qualité et la diversité des productions agricoles en assurant notamment un revenu minimum aux agriculteurs en contrepartie de la suppression des prix d'interventions qui favorisent actuellement que les multinationales et l'agriculture intensive
- Réformer toutes les procédures de subvention de l'EU pour ne financer que des projets d'infrastructure transeuropéen (liaison ferroviaire, fluviale, autoroutière, etc.).
- Transférer à Strasbourg la commission Européenne afin de diminuer les frais de fonctionnement

Jean-François LIESS
Septembre 2016